



NOUVEAU C.O.T

Présentation générale

Le C.O.T. est conçu pour :

- Décliner le projet fédéral dans les territoires et, en particulier accompagner les structures déconcentrées sur les nouvelles orientations fédérales.
- Créer des synergies entre les structures déconcentrées d'un même territoire pour contribuer à la mise en œuvre de projets territoriaux pluriannuels, partagés et cohérents.
- Expérimenter de nouveaux modèles de développement, encourager l'innovation par le développement de nouveaux services en direction des clubs.
- Mutualiser et optimiser les ressources humaines, les savoirs faire et les financements des différents acteurs territoriaux publics et privés

Le C.O.T n'est pas conçu pour financer l'existant.

Présentation générale

- **Est-il obligatoire ? non** : c'est une démarche volontaire des structures déconcentrées d'un territoire.
- **Les signataires du contrat** : les 2/3 des structures déconcentrées du territoire, dont le Comité Régional, doivent être signataires après validation de leur comité directeur respectif.
- **La durée du contrat** : sa durée est de trois ans, soit jusqu'au 31/12/2020 : les financements n'ont pas vocation à être prolongés au-delà de cette date

Présentation générale

- **Le rôle de la commission territoriale :**
 - Elle coordonne l'élaboration du C.O.T
 - Elle valide la proposition de C.O.T et en particulier : les porteurs de projet, l'affectation des ressources du territoire et l'affectation des ressources demandées à la FFG.
 - Elle priorise les projets proposés.
- **Les prérequis à la signature du C.O.T**
 - L'existence d'un projet territorial 2017-2020, décliné en relation au projet fédéral, validé par la commission territoriale et les comités directeurs de chacune des structures déconcentrées.

Présentation générale

L'accompagnement fédéral s'articule autour de deux actions principales :

AGIR pour (dans) le projet fédéral

- Faire évoluer les pratiques gymniques : implanter l'univers Evolugym dans les clubs
- Ensemble avec les clubs.

EXPERIMENTER

- Conquérir de nouveaux territoires (« une pratique FFG dans chaque EPCI »)
- Implanter « Santé Gym » dans les clubs et les entreprises.
- Promouvoir et mettre en valeur les métiers de la gymnastique
- Evoluer dans l'organisation : développer le travail en réseau

Présentation générale

AIDE A L'EMPLOI

- Les régions dépourvues de cadres d'Etat sur le poste de coordonnateur de l'équipe technique régionale.
- Les 9 postes d'agents de développement créés dans le cadre du C.O.T précédent et dont les engagements sont en cours.

Présentation générale

Le financement : 1 500 000,00€ sur 3 ans.

Une part variable liée à la performance licence

- Il y a un bonus si l'objectif budgétaire du produit des licences décidé en Assemblée Générale Fédérale est dépassé.
- Le bonus sera égal à 50% de l'excédent budgétaire. Le montant sera calculé lors de la réunion annuelle d'évaluation du C.O.T.
- Seuls, les territoires en croissance au 31/8 de l'année budgétaire considérée bénéficieront du bonus.
- La répartition de la croissance se fera au prorata de la croissance de chacun des territoires.
- Le bonus viendra abonder le soutien financier apporter dans le cadre du C.O.T pour renforcer les projets existants, ou en créer de nouveaux.

Présentation générale

- **Quels porteurs de projet ?**
 - Pour les projets de type « AGIR », les comités départementaux seront privilégiés.
 - Pour les projets de type « Expérimenter », les comités régionaux seront privilégiés
- Le soutien financier fédéral sera limité à 40% du budget de l'action pour « AGIR » et 60% pour « EXPERIMENTER ».

Présentation générale

- **Le calendrier : procédure unique avec des dates limites à respecter.**
 - Présentation au colloque du 3 Février 2018
 - Envoi aux CD/CR semaine du 5 Février 2018
 - Retour des dossiers le 30 Avril 2018
 - Instruction des dossiers du 1^{er} Mai au 30 Juin
 - Validation par le bureau du 9 Juillet 2018



2018

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT